REÇU LE
DEC - 3 2014
MRC HAUT-RICHELIEU

MÉMOIRE

Présenté à la MRC du Haut-Richelieu

par

Maxime Tremblay, B.Sc.

2014-12-02

Objet: Projet de règlement 509

Attention: Mme Joane Saulnier

Madame,

Le projet de règlement 509 qui vise à accentuer l'étalement urbain dans le secteur du chemin Ruisseau-des-Noyers et de la route 104 est inacceptable pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

En effet, il va nettement à l'encontre du principe mondial des villes durables qui vise à densifier le milieu déjà urbanisé en recentrant la ville sur elle-même, de façon à économiser les coûts des infrastructures en construisant aux endroits déjà desservis, à améliorer le transport en commun et en offrant des services de proximité aux citoyens.

L'endroit visé par le projet de règlement 509 se situe loin du noyau urbain et de surcroît dans une zone comprenant de nombreux boisés. Ces derniers constituent aussi la portion sud du corridor écologique du Mont-Saint-Bruno faisant plus de quarante kilomètres, partant de Saint-Jean-sur-Richelieu et allant jusqu'à Verchères.

La Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec travaillent de façon soutenue et concertée à faire valoir ce corridor naturel de biodiversité, le dernier en importance à protéger en Montérégie.

Il en va de la responsabilité de toutes les municipalités qui composent ce corridor naturel de s'impliquer dans ce projet collectif, y compris Saint-Jean-sur-Richelieu.

De plus, la Communauté métropolitaine de Montréal vise un objectif de 17% de protection de milieux naturels d'ici 2020. Saint-Jean-sur-Richelieu fait piètre figure avec seulement 1,28% de son territoire protégé. Où est la vision à long terme?

Avec un maigre 6% de milieux naturels, la ville Saint-Jean-sur-Richelieu a le devoir, non seulement de conserver intégralement les milieux naturels restants, mais aussi de se prendre en main de façon à augmenter les superficies naturelles sur son territoire.

Le projet de règlementation 509 risque de mettre en péril les milieux naturels inclus dans le territoire désigné par ledit règlement. En effet, il est impératif de prévoir des zones tampons pour assurer la viabilité à long terme de ces écosystèmes qui sont déjà très fragmentés. Les portions où se situent des cours d'eau issus de ces secteurs naturels ont besoin d'être reboisées, de même que les secteurs ouverts près des constructions existantes. Permettre l'ajout de nouvelles résidences compromettrait la survie du corridor écologique du Mont-Saint-Bruno.

Donc, pour toutes ces raisons ainsi que de nombreuses autres non-énumérées telles, la qualité de vie des citoyens et la variété des services écologiques non comptabilisés fournis par les milieux naturels, le projet de règlement 509 doit être rejeté.

Bien à vous,

Maxime Tremblay, B. Sc.

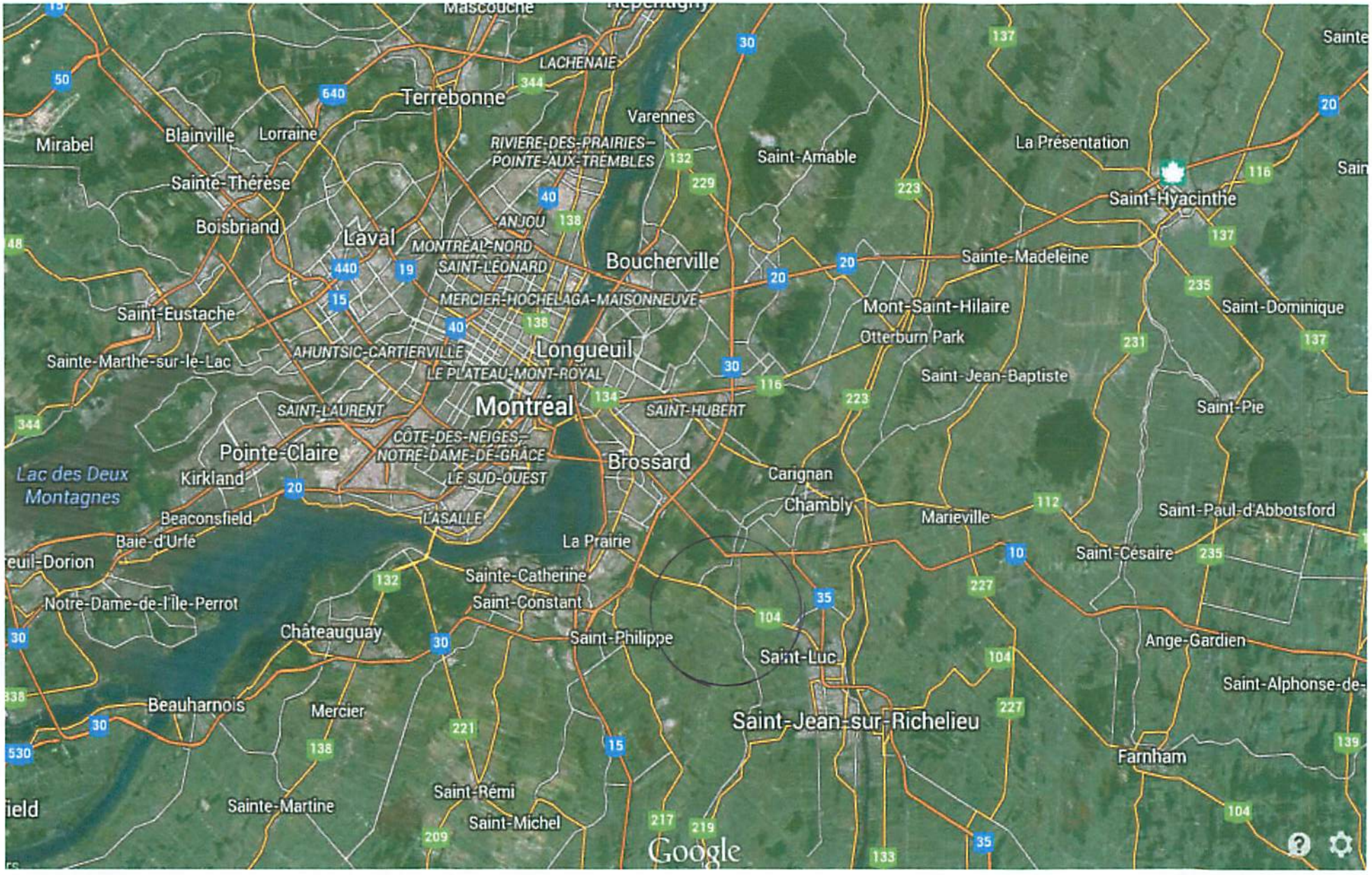
Mascouche
LACHENAIE
Terrebonne
Varennes
Mirabel
Blainville
Lorraine
RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES
Saint-Amable
La Présentation
Sainte-Thérèse
Saint-Hyacinthe
Boisbriand
Laval
ANJOU
MONTRÉAL-NORD
SAINT-LÉONARD
Boucherville
Sainte-Madeleine
MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE
Mont-Saint-Hilaire
Saint-Dominique
Saint-Eustache
Otterburn Park
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
AHUNTSIC-CARTIERVILLE
Longueuil
LE PLATEAU-MONT-ROYAL
Saint-Jean-Baptiste
Montréal
SAINT-LAURENT
SAINT-HUBERT
Saint-Pie
Pointe-Claire
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
Brossard
Lac des Deux Montagnes
Kirkland
LE SUD-OUEST
Carignan
Chambly
Beaconsfield
LASALLE
Marieville
Saint-Paul-d'Abbotsford
Baie-d'Urfé
La Prairie
Saint-Césaire
Sainte-Catherine
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Saint-Constant
Châteauguay
Saint-Philippe
Ange-Gardien
Saint-Luc
Saint-Alphonse-de-
Beauharnois
Mercier
Saint-Jean-sur-Richelieu
Farnham
Sainte-Martine
Saint-Rémi
Saint-Michel
Google

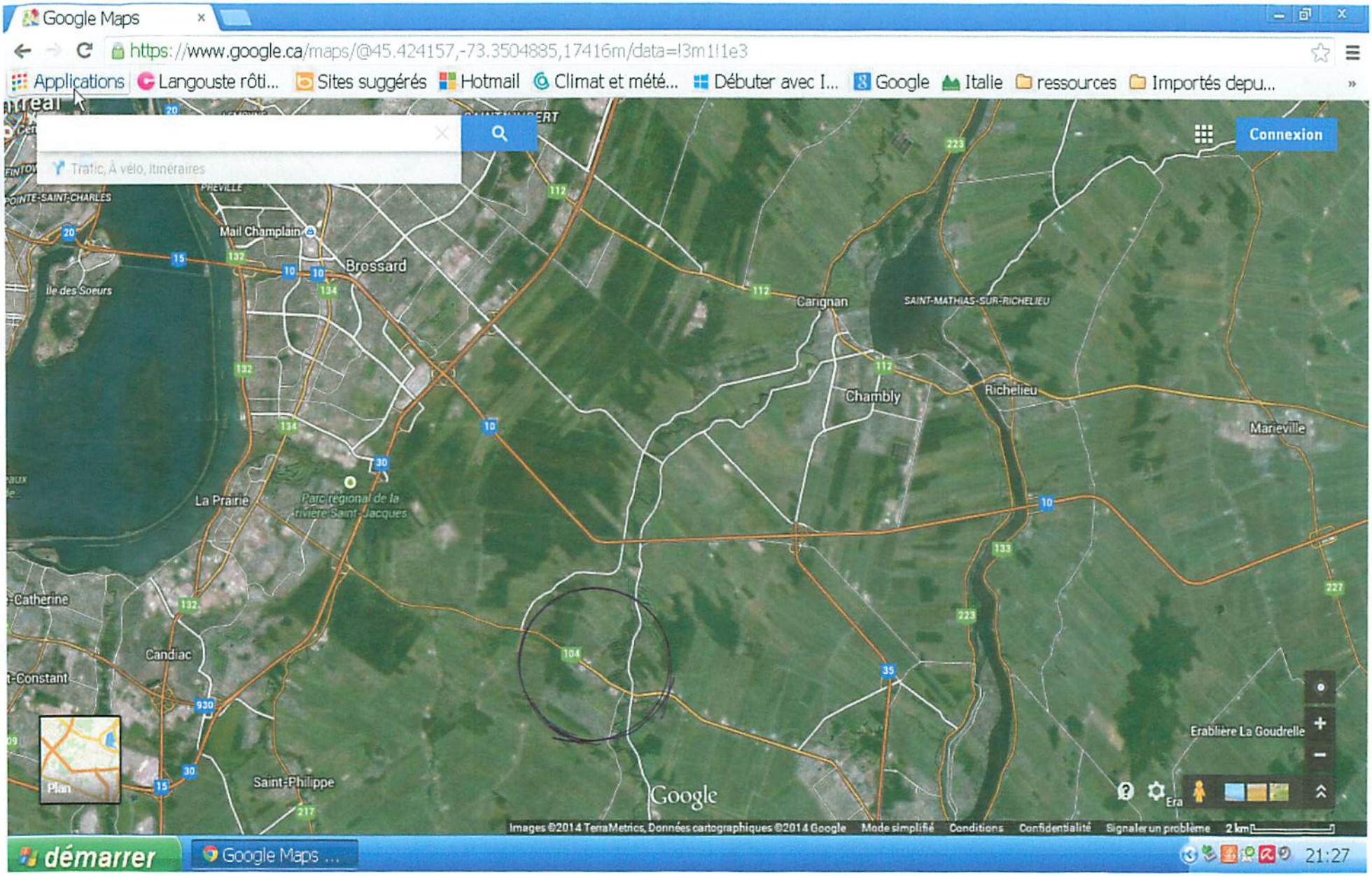
Google Maps
https://www.google.ca/maps/@45.424157,-73.3504885,17416m/data=!3m1!1e3
Applications
Langouste rôti...
Sites suggérés
Hotmail
Climat et mété...
Débuter avec I...
Google
Italie
ressources
Importés depu...
Trafic, À vélo, Itinéraires
Connexion
Mail Champlain
Brossard
Ile des Soeurs
Carignan
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
Chambly
Richelieu
Marieville
La Prairie
Parc régional de la rivière Saint-Jacques
Candiac
Saint-Philippe
Erablière La Goudrelle
Plan
Google
Era
Images ©2014 TerraMetrics, Données cartographiques ©2014 Google
Mode simplifié
Conditions
Confidentialité
Signaler un problème
2 km
démarrer
Google Maps ...
21:27